

Notre-Dame-des-Landes, entre expulsions et droit de plantation

Cyril Bouligand, agriculteur sur la ZAD (Zone d'Aménagement Différée) et membre du collectif Copain 44, nous explique : « *Thibault Férié, le réalisateur du film documentaire « [Le tarmac est dans le pré](#) » était présent sur la ZAD du mois de novembre 2012 au mois de mai 2013 lorsque s'est déroulée la chaîne humaine* ».

Souvenez-vous, c'était le 11 mai dernier : entre 25 000 et 50 000 personnes selon les sources avaient formé une chaîne humaine autour de la ZAD. Cyril Bouligand ajoute : « *le réalisateur a pris soin de prendre en considération les témoignages des militants opposés au projet, et de ceux qui le portent. Ce documentaire est très actuel, il reprend les enjeux du projet d'aéroport de Notre Dame des Landes* ».

ZAD : entre expulsions et cultures

A Notre-Dame des Landes, les militants jonglent entre bonnes et mauvaises nouvelles. Si l'expulsion des agriculteurs qui occupent la ferme de Bellevue depuis janvier 2013 est confirmée, et d'autres expulsions menacent toujours, la justice a annulé la requête de la [société AGO \(Aéroport du Grand Ouest\)](#) filiale de Vinci interdisant toute activité agricole sur les 1650 hectares de la ZAD: « *le 5 octobre dernier, nous avons mené une opération de semis sur les 24 hectares de terres inoccupées de la zone. Ces terres appartenaient à des agriculteurs partis en retraite. La veille, la société AGO a fait une ordonnance sur requête interdisant toute plantation sur l'ensemble de la ZAD. Les associations de lutte contre le projet d'aéroport ainsi que des paysans qui ont fait valoir leurs droits ont protesté. Résultat : le tribunal a annulé la requête d'AGO et les*

activités agricoles peuvent reprendre sur la ZAD, y compris sur les 24 hectares de terres inoccupées » indique Cyril Bouligand.

Ce résultat reste néanmoins sous réserve : « *les 24 hectares s'étendent sur Notre Dame des Landes et Vignieux de Bretagne. Cette décision de justice qui a donné tort à AGO concerne la culture des sols de Notre Dame des Landes. Quant à l'activité agricole à Vignieux, il faudra attendre le verdict du tribunal le 28 novembre* » tempère Cyril Bouligand.

Zone à Défendre : le jeu de société coopératif

De la lutte contre le projet d'aéroport à Notre-Dame des Landes et né un projet de jeu de société créé par des bénévoles et baptisé... Zone à Défendre. Ce jeu de société coopératif et semi-coopératif se joue de 1 à 5 joueurs, à partir de 10 ans. Une partie dure entre 60 et 90 minutes.

Pour l'instant, 6475 euros de bénéfices ont été récoltés sur les 5000 euros nécessaires pour la mise en place de ce jeu. Une réussite qui devrait permettre de créer 2000 exemplaire du jeu qui sortira en principe, à la fin de l'année à en croire le site dédié. Quant aux bénéfices, « Ils seront intégralement reversés au 'comité de soutien aux inculpés anti-aéroport' ainsi que pour soutenir d'autres Zone à Défendre moins médiatisés » explique le site.

Plus d'infos:

<http://fr.ulule.com/zadlejeu/>

Plus d'infos:

<http://pays-de-la-loire.france3.fr/2013/10/18/notre-dame-des-landes-vendredi-25-octobre-reagissez-en-direct-au-documentaire-exclusif-et-au-debat-sur-france-3-341347.html>

<http://acipa.free.fr>

<http://aeroportnddl.fr/>

aeroport-grandouest.fr

http://www.film-documentaire.fr/___Thibault_F%C3%A9ri%C3%A9.html,auteur,45877,0